

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES



**PROCÈS-VERBAL**  
**du conseil municipal**  
**Séance du 9 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELIN, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 3 mars 2023.

### ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un (e) secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 9 février 2023.
3. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.
4. Approbation du compte de gestion 2022.
5. Approbation du compte administratif 2022.
6. Affectation du résultat du compte administratif 2022.
7. Vote des taxes.
8. Document d'orientations budgétaires 2023.
9. Demande de subvention au titre de la DETR 2023.
10. Demande de subvention au titre du Fonds Vert.
11. Demande de subvention au titre du Plan Ruralité.
12. Subventions aux associations.
13. Urbanisme.
14. Questions diverses.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

#### **1. NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme Alexandra PAYEN est nommée secrétaire de séance.

#### **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2023.**

#### **3. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Néant.

### DEVIS

**Devis Imbrex patrimoine :** pour la prochaine campagne de fouilles des ruines du château, pour un montant de 5 985 € TTC.

#### **4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022.**

*D11\_2023.*

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint au maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public au maire, ordonnateur de la commune. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

En outre, le vote du compte de gestion doit intervenir avant celui du compte administratif.

Aussi, il présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2022 du budget principal établi par le comptable public. (voir annexe 1).

*Le conseil municipal après en avoir délibéré l'unanimité,*

- APPROUVE le compte de gestion 2022 du budget principal.

50100 - CHATILLON-SUR-CLUSES

Exercice 2022

## Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 487 767,14	1 384 218,40	2 871 985,54
Titres de recette émis (b)	1 095 155,81	1 434 869,10	2 530 024,91
Réductions de titres (c)		28 376,86	28 376,86
Recettes nettes (d = b - c)	1 095 155,81	1 406 492,24	2 501 648,05
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 487 767,14	1 384 218,40	2 871 985,54
Mandats émis (f)	957 803,82	1 185 502,62	2 143 306,44
Annulations de mandats (g)		18 386,37	18 386,37
Depenses nettes (h = f - g)	957 803,82	1 167 106,25	2 124 910,07
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		239 385,99	376 737,98
(h - d) Déficit	137 351,99		376 737,98

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 070209

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. TANGIBLES-SAMENS

ETABLISSEMENT : CHATILLON-SUR-CLUSES

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

50100 - CHATILLON-SUR-CLUSES

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	396 520,01		137 351,99		533 872,00
Fonctionnement	540 675,40	450 000,00	239 385,99		339 061,39
<b>TOTAL I</b>	<b>937 195,41</b>	<b>450 000,00</b>	<b>376 737,98</b>		<b>863 933,39</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>937 195,41</b>	<b>450 000,00</b>	<b>376 737,98</b>		<b>863 933,39</b>

## 5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

D12\_2023.

Le 2<sup>ème</sup> adjoint au maire rappelle le principe du compte administratif.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre pour la commune de Châtillon-sur-Cluses ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote.

Il est donc fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture du compte administratif 2021, qui se décompose comme suit :

	Résultat global de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat global de clôture de l'exercice 2022
<b>INVESTISSEMENT</b>	396 520,01		137 351,99	533 872,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	540 675,40	450 000,00	239 385,99	330 061,39
<b>TOTAL</b>	937 195,41		<b>376 737,98</b>	<b>863 933,39</b>

Considérant que :

Le compte de gestion présente un résultat global excédentaire de clôture de : 863 933,39 €, faisant apparaître :

- un excédent d'investissement de 533 872,00 €.
- un excédent de fonctionnement de 330 061,39 €.

Les chiffres du compte administratif et du compte de gestion concordent parfaitement.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;

VU le compte administratif présenté par le 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le receveur municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n°D11\_2023 du 9 mars 2023 approuvant le compte de gestion 2022 ;

Monsieur le maire ayant quitté la séance.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- ✓ APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général, tel qu'il est annexé à la présente délibération, qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (**excédent**)  
de la section de **fonctionnement** de : **330 061,39 €**  
- un solde d'exécution (**excédent**)  
de la section **d'investissement** de : **533 872,00 €**

## 6. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

D13\_2023.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;

VU le compte administratif présenté par le 2<sup>ème</sup> adjoint dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;

CONSIDERANT que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le receveur municipal ;

VU les délibérations du conseil municipal du 9 mars 2023 approuvant le compte de gestion 2022 (n°D11\_2023) et le compte administratif 2022 (n°D12\_2023) :

Monsieur le maire ayant rejoint la salle des séances,

- rappelle au conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

- rappelle au conseil municipal que le résultat excédentaire de la section d'investissement sera reporté automatiquement au compte 001, en recette d'investissement.

- propose aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, 11 voix pour et 1 abstention (Eric GRANGER).*

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- au compte 002 en recette de fonctionnement : 330 061,39 €

- au compte 1068 en recette d'investissement : 0 €

## 7. VOTE DES TAXES.

D14\_2023.

Il convient de fixer, pour l'exercice budgétaire 2023, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Au vu des excédents de fonctionnement dégagés par l'exercice 2022, il paraît pertinent de maintenir les taux d'imposition à leur niveau antérieur, d'autant que la recette générée par ces impôts locaux augmente en raison de la revalorisation des bases d'imposition (valeur locative) de 7,1%.

On observe que le taux d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune de Châtillon-sur-Cluses est légèrement supérieur à la moyenne des taux des 36 communes de Haute-Savoie de 1 100 à 1 500 habitants (26,07% contre 24,7%) et légèrement inférieur à la moyenne des taux des 8 communes de la CCMG (26,07% contre 26,93%). Il est quasiment au même niveau que la moyenne des 18 communes de la CCMG et de la 2CCAM (26,07% contre 26,22%).

Dans ce contexte, il est proposé de fixer les taux comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 26,07%.

La recette augmente de 29 000 € et devrait atteindre 435 846 € en 2023.

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 49,17%

La recette augmente de 630 € et devrait atteindre 9 532 € en 2023.

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : 16,76%

La recette augmente de 2 730 € et devrait atteindre 41 245 € en 2023.

La recette totale résultant de ces trois taxes, après application d'un coefficient correcteur, devrait s'établir pour l'exercice 2023 à 648 100 €, à comparer aux 615 836 € de l'exercice 2022.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,*

### **DECIDE**

- ✓ DE NE PAS AUGMENTER en 2023 les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), maintenues à leur niveau de 2022.
- ✓ DE FIXER comme suit, les taux d'impositions 2023 :
  - Taxe foncière propriétés bâties (TFPB) = 26,07 %.
  - Taxe foncière propriétés non bâties (TFPNB) = 49,17 %.
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) = 16.76 %.

## **8. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.**

### **Des travaux de voirie et d'assainissement prioritaires**

- Poursuite du programme des travaux de voirie : Balmotte, route des Bois, murs soutènement... et campagne bouchage nids de poule
- Rénovation du réseau d'eaux pluviales (route des Bois)
- Curage des fossés et élagage en bordure de routes

### **- Une gestion raisonnée des forêts**

- Travaux d'entretien

### **- Un chauffage vertueux des bâtiments communaux**

- Financement de la chaudière à plaquettes bois, du réseau et de la production de chaleur

### **- Une contribution importante aux transports et à la mobilité**

- Participation de la commune au financement des navettes estivales et hivernales

### **- Un aménagement d'ensemble du centre-bourg (déviation route des Bossonnets, reconfiguration du stationnement et des cheminements, aménagement paysager, gestion des eaux pluviales, dynamisation)**

- Adoption de la déclaration de projet portant mise en conformité du PLU
- Assistance à maîtrise d'œuvre Atelier des Cairns
- Acquisition de la grange Bonnaz, de terrains Bonnaz et Kipper
- Démolition de la grange Bonnaz en vue de la réalisation de places de stationnement
- Vente de terrain communal à Délices d'Alpages en vue de l'implantation d'un atelier de fabrication, d'une halle gourmande et d'espaces d'animation

### **- Une mairie moderne et accessible**

- Assistance à maîtrise d'œuvre SILO
- Démarrage des travaux de réhabilitation complète de la mairie (accessibilité, aménagement, isolation...)
- Installation provisoire des services et activités dans des algecos

### **- La poursuite de la modernisation de l'école et du développement du périscolaire**

- Aménagement de la cour de l'école
- Achats de jeux et de matériel pédagogique
- Mobiliers divers
- Peinture
- Visiophone
- Poursuite des activités culturelles et sportives (stage voile, ski, découverte yoga...)
  
- **L'amélioration des services rendus**
- Formation agents du périscolaire
- Emplois jeune (2 mois été)
  
- **La communication**
- Le Petit Cassandrin (impression et distribution)
- Réseaux sociaux
- Réfection panneaux affichage municipal
  
- **L'animation de la vie locale**
- Illuminations
- Fêtes et cérémonies
- Subventions aux associations
  
- **La valorisation du patrimoine**
- Poursuite des fouilles archéologiques du Château.

**Chiffrage  
Propositions budgétaires 2023 (dépenses)**

<b>Travaux voirie et assainissement</b>	
Fournitures de voirie : sel, enrobé (fonctionnement)	10 000 €
Réfection de voirie (investissement)	300 000 €
Rénovation réseau eaux pluviales (fonctionnement)	50 000 €
Curage fossés, élagage bords de routes, fauchage, heures déneigement (fonctionnement)	65 000 €
<b>Gestion des forêts</b>	
Travaux d'entretien (investissement)	10 000 €
<b>Chauffage des bâtiments communaux</b>	
Participation unique investissement chaudière bois et réseau chaleur (investissement)	50 000 €
Production et maintenance annuelle (fonctionnement)	57 000 €
<b>Transports et mobilité</b>	
Contribution communale (navettes estivales et hivernales) (fonctionnement)	20 000 €
<b>Aménagement centre-bourg</b>	
Assistance à maîtrise d'oeuvre Atelier des Cairns (investissement)	75 000 €
Acquisition bâtiment et terrains (investissement)	395 000 €
Frais d'actes (fonctionnement)	25 000 €
Démolition grange Bonnaz (fonctionnement)	30 000 €
<b>Mairie</b>	
Assistance à maîtrise d'oeuvre SILO (investissement)	120 000 €
Réhabilitation mairie (1 <sup>re</sup> tranche) (investissement)	500 000 €
Location et branchement réseaux algecos (investissement)	120 000 €
<b>École et périscolaire</b>	
Aménagement cour (investissement)	50 000 €
Jeux et matériel pédagogique (fonctionnement)	2 000 €
Mobiliers divers, peinture (fonctionnement)	10 000 €
Visiophone (investissement)	4 600 €
Activités culturelles et sportives et déplacements (fonctionnement)	38 000 €

<b>Services</b>	
Formation agents périscolaire (fonctionnement)	500 €
Emploi jeune (fonctionnement)	4 000 €
<b>Communication</b>	
Impression Le Petit Cassandrin et supports communication	8 000 €
Distribution Petit Cassandrin	260 €
Réfection panneaux affichage municipal	8 000 €
<b>Animation de la vie locale</b>	
Illuminations (investissement)	5 000 €
Fêtes et cérémonies (colis des Anciens, repas des Sages, feu d'artifice, octobre rose, 11 novembre, vœux, tour de France...) (fonctionnement)	20 000 €
Subventions aux associations (fonctionnement)	45 000 €
<b>Patrimoine</b>	
Fouilles archéologiques Château (fonctionnement)	6 000 €

### 9. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023.

*D15\_2023.*

Monsieur le Maire expose que :

La commune souhaite s'engager dans la rénovation de la mairie.

L'estimation des travaux est de :

auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre :

soit un coût total estimatif de l'opération de :

1 340 642 € H.T.,

164 243 € H.T.,

1 540 885 € H.T.

<b>Aides attendues</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>	<b>Observations</b>
<b>ETAT</b> DETR Fonds Vert	300 000 € (maxi)	20 %	En attente d'un retour des services de l'Etat.
<b>DEPARTEMENT</b> Plan Ruralité Départemental	100 000 € (maxi)	7%	En attente d'un retour des services du Département
<b>RÉGION</b> Contrat région	120 000 € (maxi)	8%	En attente d'un retour des services de la Région.
<b>Total aides publiques</b>	520 000 €	35 %	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>			
Fonds propre	984 885 €	65 %	
<b>Total</b>	1 504 885 €	100 %	

La DETR vise à subventionner les opérations d'investissement ainsi que les projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour et 1 voix contre (Eric GRANGER)*

- ✓ Sollicite une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la mairie.

**10. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT.**

DI6\_2023.

Monsieur le Maire expose que :

La commune souhaite s'engager dans la rénovation de la mairie.

L'estimation des travaux est de : 1 340 642 € H.T.,  
 auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre : 164 243 € H.T.,  
 soit un coût total estimatif de l'opération de : 1 540 885 € H.T.

Aides attendues	Montant HT	%	Observations
<b>ETAT</b> DETR Fonds Vert	300 000 € (maxi)	20 %	En attente d'un retour des services de l'Etat.
<b>DEPARTEMENT</b> Plan Ruralité Départemental	100 000 € (maxi)	7%	En attente d'un retour des services du Département
<b>RÉGION</b> Contrat région	120 000 € (maxi)	8%	En attente d'un retour des services de la Région.
<b>Total aides publiques</b>	520 000 €	35 %	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>			
Fonds propre	984 885 €	65 %	
<b>Total</b>	1 504 885 €	100 %	

La subvention Fonds Vert a pour objectif d'accompagner financièrement les collectivités dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour et 1 voix contre (Eric GRANGER)*

- ✓ Sollicite une aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la mairie.

**11. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN RURALITÉ.**

DI7\_2023.

Monsieur le Maire expose que :

La commune souhaite s'engager dans la rénovation de la mairie.

L'estimation des travaux est de : 1 340 642 € H.T.,  
 auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre : 164 243 € H.T.,  
 soit un coût total estimatif de l'opération de : 1 540 885 € H.T.

Aides attendues	Montant HT	%	Observations
<b>ETAT</b> DETR Fonds Vert	300 000 € (maxi)	20 %	En attente d'un retour des services de l'Etat.
<b>DEPARTEMENT</b> Plan Ruralité Départemental	100 000 € (maxi)	7%	En attente d'un retour des services du Département



<b>RÉGION</b> Contrat région	120 000 € (maxi)	8%	En attente d'un retour des services de la Région.
<b>Total aides publiques</b>	520 000 €	35 %	
<b>AUTOFINANCEMENT</b>			
Fonds propre	984 885 €	65 %	
<b>Total</b>	1 504 885 €	100 %	

La subvention au titre du Plan Ruralité Départemental contribue au financement des communes rurales dans le cadre notamment de travaux de rénovations énergétiques des mairies.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour et 1 voix contre (Eric GRANGER)*

- ✓ Sollicite une aide financière auprès du Département au titre du Plan Ruralité Départemental dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la mairie.

## 12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

D18\_2023.

Madame la 3<sup>ème</sup> adjointe présente à l'assemblée les demandes de subventions pour l'année 2023, étudiées en commission, sous la forme d'un dossier unique et selon certaines conditions d'attribution, à savoir : La commune de Châtillon-sur-Cluses encourage et soutient activement cette dynamique associative.

Les formes de soutien peuvent être de type moral, logistique ou financier.

La commune dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention (dimension facultative de la subvention).

De même, le bénéfice d'une subvention ne donne aucun droit quant à son renouvellement (dimension précaire de la subvention).

La commune attribuera des subventions sous condition d'une utilité locale, selon la libre appréciation du conseil municipal (dimension conditionnelle de la subvention).

Les subventions sont des aides financières directes de la Commune attribuées annuellement.

La subvention communale peut être sollicitée pour l'acquisition de matériel spécifique en lien avec l'activité de l'association.

Les subventions financières sont variables selon les projets et les actions menées.

Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure décrite.

### Demandes des associations de la commune

NOM	MONTANT 2023
ANCIENS COMBATTANTS	550,00 €
ECHO DES DEUX VALLEES	3 100,00 €
CHORALE "CASSANDRINE"	4 500,00 €
RAZORBACK	1 000,00 €
POIL ET CRINS	1 500,00 €
VANNERIE	2 000,00 €
LA RIPAILLE CASSANDRINE	12 000,00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	1 000,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	6 617,00 €
VIT'ANIME C	7 680,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 947,00 €</b>

### Demandes des associations hors commune

NOM	MONTANT 2023
ADMR	2 784,00 €
HOCKEY CLUB LES LYNX DE SAMOENS	200,00 €
MJC TANINGES	1 290,00 €
SOCIETE DE PECHE DU HAUT GIFFRE	350,00 €
TANINGES ACRO GYM	375,00€
CHORALE COLLEGE TANINGES	470,00 €
SKI CLUB AGY	4 800 €
CLUSES SCIONZIER TWIRLING	50,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE COLLEGE ANTHONIOZ DE GAULLE	248,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 657,00 €</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions :*

### Montant accordés aux associations de la commune :

NOM	MONTANT 2023	VOTE
ANCIENS COMBATTANTS	550,00 €	Unanimité
ECHO DES DEUX VALLEES	3 100,00 €	Unanimité
CHORALE "CASSANDRINE"	4 500,00 €	Unanimité
RAZORBACK	1 000,00 €	8 voix pour, 4 Abstentions (Olivier Bellégo, Nadine Orsat, Marie-Claude MARIE, Gérard BETEMPS).
POIL ET CRINS	500, 00 €	Unanimité
VANNERIE	1 000,00 €	10 voix pour, 2 Abstentions (Olivier Bellégo, Nadine Orsat).
LA RIPAILLE CASSANDRINE	10 528,00 €	Unanimité
ASSOCIATION DE CHASSE	1 000,00 €	11 voix pour, 1 Abstention (Pierre HUGARD).
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	6 617,00 €	Unanimité
VIT'ANIME C	7 680,00 €	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>36 475,00 €</b>	

**Montant accordés aux associations hors commune :**

NOM	MONTANT 2023	VOTE
ADMR	2 784,00 €	7 voix pour, 5 absentions (Cyril Cathelineau, Olivier Bellégo, Eric Granger, Nadine Orsat, Marie-Claude Marie)
HOCKEY CLUB LES LYNX DE SAMOENS	200,00 €	Unanimité
MJC TANINGES	1 290,00 €	Unanimité
SOCIETE DE PECHE DU HAUT GIFFRE	350,00 €	Unanimité
TANINGES ACRO GYM	375,00€	Unanimité
CHORALE COLLEGE TANINGES	300,00 €	11 voix pour, 1 abstention (Eric Granger)
SKI CLUB AGY	1 500,00 €	Unanimité
CLUSES SCIONZIER TWIRLING	50,00 €	Unanimité
ASSOCIATION CULTURELLE COLLEGE ANTHONIOZ DE GAULLE	248,00 €	Unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>7 097,00 €</b>	

- Le conseil municipal **charge et autorise** Monsieur le maire à inscrire ce montant total de 43 572 € au budget primitif de l'année 2023.

### 13. URBANISME.

Présentation faite par Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.

DP07406423C0003	9/2/23	EVARD Damien	85 A impasse de Farbal	Accord le 23/02/23	Création de deux fenêtres
DP07406423C0004	20/2/23	DEPERY Audrey	800 route des Bossonnets	Demande de pièces manquantes le 27/02/2023	Isolation par l'extérieur + modification façade (bois)
DP07406423C0005	22/2/23	GERMAIN Pascal	40 route de Balmotte	Accord le 24/02/2023	Installation panneaux photovoltaïques
DP07406423C0006	27/2/23	SASU TERAREA	810 route de Balmotte	Dépôt dossier le 27/02/2023	Agrandissement terrasse + création de 2 places parking couverts
DP07406423C0007	2/3/23	NOEL Gilles	280 route du Martelet	Dépôt dossier le 02/03/2023	Remplacement fosse septique
DP07406423C0008	2/3/23	NOEL Gilles	280 route du Martelet	Dépôt dossier le 02/03/2023	Extention du parking avec enrochement
DP07406423C0009	2/3/23	LEVET Jérôme	25 impasse de la Côte	Dépôt dossier le 02/03/2023	Rénovation toiture avec création d'une fenêtre de toit

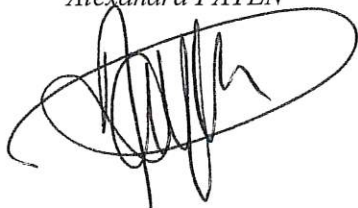
**14. DIVERS.**

L'ensemble du conseil municipal félicite l'Ape pour l'organisation du carnaval et l'écho des 2 vallées pour avoir assuré l'ambiance musicale.

Séance levée à 20 h 57.

*Le Secrétaire de séance*

Alexandra PAYEN



*Le Maire,*

Cyril CATHELINÉAU

